



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 99346

## Texte de la question

Initié par le comité interministériel des villes du 14 décembre 1999, le programme adultes-relais permet de confier des missions de médiation sociale et culturelle à des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville âgés d'au moins trente ans, précédemment sans emploi ou en contrat aidé. M. Dino Cinieri attirant l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur l'importance de ce dispositif lui demande de bien vouloir lui faire connaître un bilan de celui-ci ainsi que ses perspectives et son calendrier de développement.

## Texte de la réponse

Créé par le CIV du 14 décembre 1999, le programme adultes-relais confie des missions de médiation sociale ou culturelle à des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le CIV du 9 mars 2006 a renforcé le dispositif en prévoyant la création de 3 000 postes supplémentaires permettant de doubler le nombre d'adultes-relais, et en généralisant la validation des acquis de l'expérience (VAE) afin d'aider à la professionnalisation de ce métier. Le bilan de ce programme est en effet positif, en ce qu'il permet, d'une part, de valoriser et de conforter le rôle des adultes et la fonction parentale ; d'autre part, de créer, développer et de favoriser le lien social dans les territoires de la politique de la ville. Les enquêtes sur les adultes-relais montrent une certaine diversité de situation dans les activités qu'ils exercent, diversité due aux multiples champs d'intervention de leurs employeurs :

| TYPE D'ASSOCIATION | INTITULÉ DU POSTE               | EXEMPLES DE MISSIONS CONFIEES AUX PERSONNES EMBAUCHÉES  |
|--------------------|---------------------------------|---|
| Sportive           | Secrétaire administratif (-ive) | Faciliter l'accès aux sports pour les enfants du quartier, faciliter le lien entre sections sportives, associations, écoles, etc.   |
| Culturelle         | Coordinateur (-trice)           | Renforcer le lien social entre les jeunes dans le quartier par le théâtre, faciliter la prise de parole, l'accès à la citoyenneté.  |
| Action sociale     | Responsable de jardin           | Renforcer le lien entre les habitants à partir de la création de jardins collectifs.  |
| Action sociale     | Médiateur (-trice) culturel(le) | Travail de prévention dans la rue en direction de prostituées russophones : nouer des liens, les aider à mieux comprendre le pays d'accueil, connaître leurs difficultés, les accompagner dans leurs démarches administratives, sensibiliser les habitants du quartier. |

|                                     |                                 |  |
|-------------------------------------|---------------------------------|--|
| Santé communautaire                 | Intervenant(e) prévention/santé | Travail de rue pour la prévention en direction des usagers de drogues, diffusion d'informations, faciliter les liens avec les praticiens de la santé, accompagner les usagers de drogues, etc.   |
| Santé communautaire                 | Animateur (-trice)              | Animer un lieu de rencontre, d'échanges de savoirs entre usagers et thérapeutes, mettre en place un jardin collectif « santé », etc.   |
| Association de quartier             | Psychologue médiateur (-trice)  | Animation d'un groupe « actions femmes », information pour l'accès aux droits (avec la CAF), actions de médiation pour les questions touchant à la relation « parents-enfants », assurer le lien avec les institutions, développer les relations avec les autres associations, etc.  |
| Association de quartier             | Médiateur (-trice) social(e)    | Créer des activités pour répondre aux demandes exprimées dans le quartier, impliquer et accompagner les habitants dans la réalisation de projets visant à renforcer les liens familles-écoles, participer au développement de la vie associative dans le quartier, etc.  |
| Association de quartier             | Chargé(e) de communication      | Renforcer les liens entre les habitants dans le quartier par la création d'un journal avec les habitants, faciliter les rencontres entre habitants, susciter l'émergence d'autres projets, encourager les échanges inter associatifs.  |
| Association d'immigrés              | Médiateur (-trice) scolaire     | Développer les liens interassociatifs, avec les institutions, agir pour la participation des femmes à la vie sociale, mobiliser les parents d'élèves sur les questions éducatives, assurer le lien famille-école, accompagner les élèves, faciliter les échanges parents-enseignants.  |
| Association de soutien aux immigrés | Médiateur (-trice)              | Faire de la médiation culturelle au sein de la communauté chinoise, en particulier entre l'institution scolaire et les familles, faciliter les échanges autour de la petite enfance, soutenir les femmes isolées, faciliter l'accès au système français de soins et aux droits sociaux, accompagner dans les démarches administratives, etc. |
| Médiation sociale et culturelle     | Animateur (-trice) de proximité | Animer la vie de quartier, intervenir dans les zones de difficultés, améliorer les rapports entre les institutions et les habitants.   |

Au-delà des intitulés des postes, l'observation de la réalité des missions et des activités exercées au quotidien reflète bien l'inscription des emplois créés dans le champ des objectifs de renforcement du lien social dans les quartiers et d'amélioration du rapport entre des populations et les institutions. D'abord uniquement ouvert à certains employeurs de droit privé, le dispositif a été élargi aux collectivités territoriales et à certains établissements publics par l'article L. 12-10-1 du code du travail, adopté le 28 décembre 2001, dans le cadre de la loi de finances 2002 (art. 149 de la LFI). Les associations sont les principaux employeurs, avec près de 80 % des conventions signées. Le secteur public local, auquel le dispositif a été étendu en 2002, constitue le second employeur (15 % des conventions signées). Les bailleurs sociaux, établissements d'enseignement, syndicats de transports... ne sont que faiblement représentés (moins de 5 % des conventions). Au 1er janvier 2006, on comptabilise 2 867 postes sur le territoire français, dont 25 % en région Île-de-France. Les régions Provence - Alpes - Côte d'Azur et Nord - Pas-de-Calais sont celles qui comptabilisent le plus grand nombre de postes. On notera également la forte mobilisation des régions Haute-Normandie et Rhône-Alpes. L'outre-mer a également

fortement développé ce programme, puisque les quatre départements ultramarins ont créé au total 409 postes, dont 207 pour la seule Guadeloupe. Les adultes-relais sont majoritairement des femmes : 70 % des embauches au début du dispositif, environ 60 % aujourd'hui. Dans 75 % des cas, les salariés embauchés sont de nationalité française. L'âge moyen se situe entre quarante et cinquante ans. Deux tiers des adultes-relais recherchaient un emploi à leur entrée dans le dispositif. L'aide de l'État est calculée sur la base d'un SMIC annuel à temps plein, charges sociales et patronales comprises. 83 MEUR ont été prévus au projet de loi de finances pour 2006 (contre 57 MEUR en 2005) pour assurer la relance du dispositif. La montée en charge se poursuivra en 2007, 93 MEUR ayant été inscrits en loi de finances. Les crédits spécifiques de la politique de la ville sur ce dispositif seront mises en oeuvre par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ANCSEC).

## Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 99346

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** cohésion sociale et parité

**Ministère attributaire :** cohésion sociale et parité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 juillet 2006, page 7178

**Réponse publiée le :** 13 février 2007, page 1555